

SEANCE du 27 mars 2026

COMMUNE DE SAINT-AGNANT**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Maryse HERY, doyenne d'âge.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Stéphanie LE HASIF, Loïc NAULET, Maryse HERY, Laurent BRIEUC, Dana BRAUN, Benjamin LACOMBE, Christine DE ROUCK, Gilles CARDONA, Manuela MOUSSET, Nicolas REYNEAU, Aurélie PERIER, Rodolphe SUANT, Mélanie CHAUVET, Laurent CARLES, Lisa DEY, Maël BERTRAND, Patrick MAZEDIER, Nicolas RIZZUTO, Annie GOBRON, Patrick CORNUAULT, Eddie ESTRADE

ABSENTE représentée : Muriel THEBAUD donne pouvoir à Nicolas RIZZUTO

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DE ROUCK

MEMBRES EN EXERCICE : 23

ABSENTS REPRESENTES : 1 PRESENTS : 22 VOTANTS : 23

CONVOCATION : 23/03/2026

AFFICHAGE CONVOCATION : 24/03/2026

Objet : Election du Maire

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant que Madame Maryse HERY, doyenne, a été désignée pour présider la séance,

Madame la Présidente de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Christine DE ROUCK pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

AR Prefecture

017-211703087-20260327-2026_20-DE
Reçu le 31/03/2026

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Nicolas RIZZUTO et Madame Lisa DEY pour assurer les fonctions d'assesseurs.

Après un appel de candidatures,

Considérant la candidature de :

- Monsieur Bernard GIRAUD

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Bernard GIRAUD : 17 voix

Monsieur Bernard GIRAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Maire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.

A Saint-Agnant, le 30 mars 2026

Le Maire,

Bernard GIRAUD



La secrétaire de séance,

Christine DE ROUCK

Affichée le :

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.